Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20230526-2023052603-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/05/2023

Bastia
CITÀ DI CULTURA

Duminiu Publicu / Domaine Public

Le 23 mai 2023

ARRETE TEMPORAIRE N°094/2023

PORTANT AUTORISATION D'ORGANISATION D'UNE ANIMATION MUSICALE

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2212-2,
Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment son article L333-1,
Vu les articles 131-13 et R623-2 du Code pénal,
Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L571-1 et suivants,
Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles R1334-30 et suivants, R1336-6 et suivants et R1337-6 et suivants,
Vu l'arrêté municipal n° 2021/020, du 1er juin 2021,
Vu l'arrêté modificatif municipal n° 2021/036 du 21 juin 2021,

Considérant la demande présentée par Monsieur Youssef Elouar, en sa qualité de Président de l'association « Furiani Basket Club », sise à Furiani, concernant l'organisation d'une animation musicale dans le cadre du tournoi de Pentecôte, qui se tiendra du 27 au 29 mai 2023 au stade de l'Arinella à Bastia,

ARRETE

Article 1 : Par dérogation aux prescriptions générales de l'arrêté municipal n° 2021/020 du 1er juin 2021, et conformément à celle de son article trois, Monsieur Youssef Elouar est autorisé à organiser une animation musicale au stade de l'Arinella.

Article 2 : Cette autorisation prend effet du samedi 27 mai au lundi 29 mai 2023 de 07h30 à 20h00.

Article 3 : Le pétitionnaire affichera le présent arrêté sur le site de la manifestation.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de services de la ville de Bastia, Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique, Madame la Directrice de la Police Municipale de Bastia sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée

Linda PIPERI

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Merria di Bastia
Viale Pierre Giudicelli
20410 Bastia Cedex
+33(0)4 95 55 95 55
mairie@bastia.corsica
www.bastia.corsica